



ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 6 mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la première séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	20 février 2025
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	25
<i>Nombre de pouvoirs</i>	02
<i>Nombre de votants</i>	27
<i>Suffrage exprimé</i>	27

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT - Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET - Eric NIOBE - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH-ALY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Vincent TERGEMINA - Marie Sabine SAUTRON - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Sophie Marie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL - Rose-Lyne AMAYE MANDINY - Philippe LE CONSTANT

M. Ridwane ISSA a quitté la séance à 19 heures 08 avant le vote du rapport 012 03 2025.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Monique MARIMOUTOU TACOUN représentée par M. Bruno ROBERT

M. Axel BOUCHER représenté par M. Patrice SELLY

ETAIENT ABSENTS :

MM. Eric CARITCHY- Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON - Angélique PEDRE - Hans DIJOUX - Marie Michèle MARIAYE - Alicia HAYANO - Sabrina RAMIN - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU - Jean Luc JULIE - Valérie DIJOUX

Accusé de réception en préfecture
 974-219740107-20250306-DEL014032025-DE
 Date de télétransmission : 14/03/2025
 Date de réception préfecture : 14/03/2025



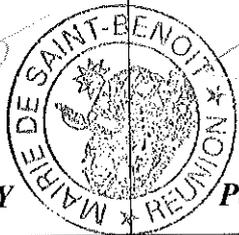
SECRETARE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (25 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : 14 MAR. 2025
- Et publication ou notification le : 14 MAR. 2025
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : 14 MAR. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250306-DEL014032025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025



Objet ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville met en œuvre des politiques publiques visant à servir la population de son territoire et à renforcer son rayonnement. Les associations locales jouent un rôle crucial dans cette mission.

Ainsi, la Ville appuie le tissu associatif en attribuant des subventions qui favorisent le maintien et/ou le développement de l'offre, au plus près de la population.

Pour l'année 2025, la Ville réaffirme ses ambitions à travers des orientations stratégiques fortes et des engagements concrets.

Elle dédie ainsi une enveloppe de 2 288 107.20 € aux associations soit 281 431 € de plus que l'année dernière et de 700 000.00 € aux écoles privées.

Soit un total de subvention de 2 988 107.20 €.

Les orientations stratégiques de 2025 sont les suivantes :

Politique publique concernée	Orientations
Sport	<ul style="list-style-type: none">▪ Développer la pratique sportive pour tous, à des fins éducatives, de santé et de loisirs ;▪ Promouvoir des valeurs éducatives, citoyennes, laïques et républicaines du sport ;▪ Mettre en place d'une tarification sociale et solidaire auprès de la population ;▪ Développer le potentiel de tous jusqu'au plus haut niveau▪ Promouvoir la place des femmes dans le champ sportif et la mixité des pratiques.
Culture	<ul style="list-style-type: none">▪ Valoriser et transmettre le patrimoine culturel matériel et immatériel ;▪ Démocratiser l'accès à la culture et mieux ancrer les pratiques culturelles dans le quotidien des habitants ;▪ Développer les actions et la valorisation du patrimoine en faveur d'un attrait touristique ;▪ Développer les projets d'arts visuels, jouant un rôle majeur en matière de création, de diffusion et de dynamique culturelle territoriale.▪ Participer aux grandes manifestations culturelles du territoire (ex : fête de la musique, semaine créole, fête du 20 désamb...)
Insertion et Economie solidaire	<ul style="list-style-type: none">▪ Faciliter l'inclusion sociale et professionnelle des bénédictins et bénédictines sans emploi et/ou rencontrant des difficultés périphériques ;▪ Développer des actions innovantes, créatrices d'emploi et/ou favorisant l'insertion socio-professionnelle (numérique, agriculture, protection sanitaire, aide à la personne...)



Enfance/ Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'offre d'accueil du jeune enfant notamment en quartier prioritaire ; ▪ Promouvoir la réussite éducative en accompagnant les enfants de 6 ans et plus dans leur scolarité (ex : soutien scolaire, utilisation des outils liés à leur scolarité (pronote...)) ; ▪ Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune en proposant des actions socio-éducatives, culturelles et/ou sportive sur les différents temps (périscolaire, pause méridienne, accueil collectif de mineurs...) ▪ Développer des actions de soutien à la parentalité.
Santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir une éducation saine et équilibrée par la mise en œuvre d'ateliers ; ▪ Sensibiliser aux addictions (psychoactifs, cyber...), aux maladies cardiovasculaires pour améliorer la santé physique et mentale ; ▪ Améliorer le cadre de vie par des ateliers de sensibilisation auprès de la population (jardins partagés...)
Proximité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs ; ▪ Agir pour une éducation au respect de l'environnement et la citoyenneté ; ▪ Faire ensemble et partager l'animation sociale sur le quartier.
Social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutter contre les exclusions et les inégalités sociales, sanitaires, économiques et culturelles par le biais d'actions innovantes incluant des accompagnements spécifiques.
Economie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à l'attractivité de la Ville en proposant des animations, ▪ Contribuer au développement économique et durable.
Transition Ecologique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la sensibilisation en faveur de la santé environnementale ; ▪ Développer l'acculturation sur les risques majeurs ▪ Faire connaître et encourager les actions qui permettent de réduire les consommations de flux.

Par conséquent, après instruction des dossiers de demandes par les services instructeurs et avis favorable de la commission d'attribution des subventions, vous trouverez en annexe un tableau détaillant les montants attribués à chaque association au titre de l'année 2025.

Ceci étant exposé, le Maire propose à l'Assemblée de :

- réserver dans le budget communal 2025 les crédits correspondants à la répartition indiquée dans le tableau annexé ;
- fixer les modalités de versement des subventions par voie de courrier de notification et/ou de convention conformément à la législation en vigueur ;
- l'autoriser ou d'autoriser l' élu délégué à signer tous les documents y afférents.

Les Commissions *Affaires générales, Finances et Ressources humaines* et *Cohésion sociale* qui se sont réunies le jeudi 27 février 2025 ont respectivement émis un avis favorable à la majorité des membres présents.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu l'avis favorable émis par la Commissions *Affaires générales, Finances et Ressources humaines* et *Cohésion sociale* qui se sont réunies le jeudi 27 février 2025,

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250306-DEL014032025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

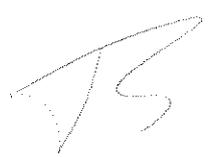


APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE

- de réserver dans le budget communal 2025 les crédits correspondants à la répartition indiquée dans le tableau annexé ;
- de fixer les modalités de versement des subventions par voie de courrier de notification et/ou de convention conformément à la législation en vigueur ;
- d'autoriser le Maire ou d'autoriser l' élu délégué à signer tous les documents y afférents.

M. Ridwane ISSA, Mme Sylvie PAYET, Mme Sarah SALAH ALY, M. Jack TAVEL ne prennent pas part au vote.

Nombre de votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>

Mairie de Saint-Benoît Réunion

Acte rendu exécutoire

- *Par transmission en Préfecture le :* 14 MAR. 2025
- *Et publication ou notification le :* 14 MAR. 2025
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 14 MAR. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250306-DEL014032025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

